

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 21 février 2008**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mme Corinne Ménétreay M. Bernard Piguet	présidente vice-président
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Marie-Claire Messerli, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme Julia Collis M. André Favre	secrétaire du Bureau du Conseil conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du Centre du village par notre mandataire, *dar architectes SA*
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2008
3. Communications du Maire
4. Projet de délibération :
 - **01/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'équipement d'un passage piétons en signalisation lumineuse permettant la traversée de la route cantonale (RC) de Compois à hauteur du hameau d'Essert, et aménagement d'un trottoir entre le chemin de Rouelbeau et le chemin des Pralys
5. Election des 14 jurés des tribunaux pour 2009
6. Demande de naturalisation genevoise
7. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en excusant les absents, puis passe la parole au **Maire**, qui souhaite la bienvenue aux membres de *dar architectes SA* et au public présent, composé exclusivement de Monsieur Dominique von Burg de la Tribune de Genève. Il indique, avant la présentation par ces premiers de l'état d'avancement du projet d'aménagement du centre du village, que des précisions vont être apportées notamment sur le bâtiment collectif. Ce résumé de l'état des lieux a également été présenté aux délégués des sociétés communales aujourd'hui même, qui ont accueilli favorablement ce projet. D'autres séances d'informations seront organisées, la prochaine étant prévue le 24 avril prochain.

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du Centre du village par notre mandataire, *dar architectes SA*

Madame Rey présente les modifications qui sont intervenues dans le projet, notamment concernant l'allée des chênes qui a nécessité une petite adaptation de la disposition des immeubles locatifs et des aménagements autour de ceux-ci, pour répondre aux exigences du DNP (Domaine Nature et Paysage). Elle mentionne également, parmi d'autres informations, les puits de lumière prévus qui relieront les deux étages du bâtiment collectif et offriront donc une vision transversale sur les 2 niveaux.

Le Maire complète la présentation en lisant la lettre de soutien audit projet de lieu intergénérationnel que Monsieur Jean-Marc Guinchard, Directeur à la Direction générale de la Santé, a adressé à Monsieur Michel Burgisser, Directeur à la Direction du Logement. A la suite de ce courrier, une rencontre a eu lieu avec ce dernier pour lui présenter le projet, voir si le système d'habitations mixte préconisés lui semblait correspondre aux exigences et besoins actuels, ainsi que d'offrir des logements accessibles aux plus défavorisés. Le plan de financement sera présenté à l'Office du Logement dans les 2 à 3 semaines pour déterminer les prix de construction et de location.

D'autre part, la réponse quant à la demande de renseignements qui a été déposée en juillet 2007 devrait nous parvenir prochainement. La Commission d'urbanisme a pour sa part déjà donné un préavis favorable – hormis quelques points de détails, jugeant le projet exemplaire tant du point de vue de la démarche initiée que sur le plan architectural. Bravo aux architectes ! Officieusement, avec ce préavis, le PLQ (plan localisé de quartier) devrait être évité par l'obtention d'une dérogation, ce qui permettrait de nous faire gagner 2 ou 3 ans.

dar architectes SA répond ensuite aux questions ou prend note des remarques des conseillers :

- Justification de l'emplacement de la crèche au 1^{er} étage au lieu du rez-de-chaussée.
- Explications sur les locaux destinés à la sieste et leur isolation phonique.

Le Maire rajoute sur ces points qu'il faut arriver à concilier dans cet espace les aspects architecturaux et ceux liés au bon fonctionnement d'un lieu intergénérationnel.

- Taille et localisation de la future ludothèque au 1^{er} étage, ne permettant pas une utilisation aisée des grands jeux de société.
- Précisions sur les modifications apportées aux immeubles locatifs et aux alentours immédiats par rapport à l'allée des chênes adjacente.
- Toits plats étudiés selon les principes énergétiques les plus récents (Minergie, etc.) dans l'esprit du développement durable cher à la Commune.
- Emplacement non encore définitif de la place de jeux.
- Justification de la sortie du parking souterrain au chemin du Stade au lieu de la Repentance (trafic supplémentaire minime selon les spécialistes de ce domaine).
- Local poussette à prévoir.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2008

Le procès-verbal est approuvé sans remarques.

3. Communications du Maire

a) Ferme de Merlinge

Le Maire lit la réponse reçue de Monsieur Marland, faisant suite à la lettre envoyée par les Autorités municipales à la famille Chollet et à lui-même.

b) Groupement sportif intercommunal

Le projet de statuts du Groupement a été soumis au Président du FEC (Fonds d'équipement communal) et à son Bureau pour obtenir un éclairage sur cette démarche et voir si elle correspond aux exigences permettant l'obtention de la subvention pour le Centre sportif de Rouelbeau. La réponse - lue par **le Maire** - suggère quelques modifications, mais est suffisamment positive pour que nous puissions aller de l'avant dans cette affaire, point de vue soutenu par M^e Wisard - qui a participé à l'élaboration de ce document. Un contact verbal rapide a également été pris avec Collonge-Bellerive, qui semble d'accord avec ces remarques et pourra probablement, si les modifications nécessaires sont apportées au document d'ici là, faire voter ces statuts par leur Conseil municipal lors de la séance du 3 mars prochain. Quant à Meinier, il faudra peut-être organiser une séance extraordinaire le mois prochain pour respecter la prolongation demandée au 31 mars 2008, à moins qu'un petit délai supplémentaire de quelques jours jusqu'à la prochaine séance du Conseil - le 3 avril - soit accordé.

Pierre Pricat revient sur la remarque exprimée par André Favre lors de la précédente séance du Conseil, demandant d'obtenir la garantie de l'acceptation de ces statuts par le FEC avant de procéder au vote, **le Maire** estime que les points soulevés par le Président du FEC ne correspondent pas à une opposition mais sont plutôt le signe clair - en adaptant légèrement le texte - que nous sommes dans la bonne direction, ce qui nous permet de penser que la décision finale sera positive. **Etienne Murisier** rajoute que même si la création du groupement ne devait pas suffire pour obtenir la subvention, il serait de toute façon très utile pour que la gestion du Centre sportif soit clairement définie avec Collonge-Bellerive, ce qui permettra de gérer le Centre de manière optimale.

c) Fiscalité 2007

Le Maire signale que nous avons reçu les informations correspondantes du département. Les recettes fiscales globales sont en hausse de Fr. 280'000.- par rapport à 2006, ce qui devrait permettre un petit excédent.

4. Projet de délibération

- **01/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'équipement d'un passage piétons en signalisation lumineuse permettant la traversée de la route cantonale (RC) de Compois à hauteur du hameau d'Essert, et aménagement d'un trottoir entre le chemin de Rouelbeau et le chemin des Pralys

Etienne Murisier fait distribuer à tous le plan de cette traversée et explique les raisons et la nécessité de ce vote. Il précise qu'en prévision des travaux relatifs à cette affaire - si la présente délibération est acceptée, la Commune a profité du chantier en cours dans cette zone pour l'évacuation des eaux usées du Centre sportif, pour effectuer une partie des travaux nécessaires à la traversée de la route de Compois. Il rajoute que si le vote du Conseil était négatif, il serait possible de revenir facilement en arrière et de procéder différemment.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

5. Election des 14 jurés des tribunaux pour 2009

La Présidente nomme les femmes et hommes qui ont été choisis au hasard par le secrétaire de la Mairie, sur la base de la liste établie conformément aux exigences du Service des votations et élections, soit parmi les citoyennes et citoyens suisses de plus de 25 ans et moins de 60 ans dont le nom commence entre les lettres E à M.

- ▶ **Le Conseil vote et accepte ces listes par 11 voix pour et 1 abstention.**

6. Demande de naturalisation genevoise

La Présidente proclame le huis clos en faisant sortir le public ne faisant pas partie du Conseil, puis présente la demande.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable à cette demande par 7 voix pour et 5 abstentions**. Cette décision sera communiquée à la personne et au département concernés.

La personne hors Conseil est ensuite réintégrée dans la séance.

7. Divers

a) Centre du village

Le Maire signale qu'une exposition sur le projet d'aménagement du lien intergénérationnel avait été envisagée le 6 et 7 mai 2008.

Jacques Petitpierre continue en expliquant les buts et moyens envisagés pour cette manifestation, réduite finalement au mercredi 7 mai, qui est un jour de la semaine permettant d'intégrer les jeunes. Le programme prévoyait vers 16h00 la projection du film de Klapisch "Chacun cherche son chat", qui était le thème du projet présenté par les lauréats du concours car il correspond très bien à l'état d'esprit d'un espace intergénérationnel. Un apéritif suivrait vers 18h30 avec la découverte de l'exposition, dans laquelle plusieurs projets ou lieux intergénérationnels seraient intégrés en plus de celui de Meinier : Nouveau Prieuré, Cité

Génération, Fondation Netage, Projet Domino à Cressy, Dijon. Enfin, une sorte de table ronde clôturerait l'exposition de 19h30 à 22h00. Les thèmes retenus ont été listés, permettant d'effectuer un survol de la thématique et problématique liées au projet, aidé en cela par un animateur ou modérateur à trouver.

Toutefois, le projet a été remis en question par la commission sociale, qui estime que cette exposition intervient trop tôt.

Alain Corthay confirme ; il estime en effet que la préparation de cette exposition devrait être menée avec la commission sociale et la commission PEEJ, voire la commission des finances et/ou le Conseil au complet. Par ailleurs, il n'est pas convaincu que le moment soit très bien choisi ni de l'impact qu'une telle action pourrait avoir sur la population, par rapport à l'investissement nécessaire à sa mise sur pied ; d'autres membres du Conseil émettent également ce doute en se demandant si le besoin d'information est bien réel, même si l'initiative est intéressante et positive.

Myrna Lachenal signale que les personnes déjà contactées ont marqué un vif intérêt pour cette exposition. Toutefois, elle est tout à fait disposée à les informer d'un éventuel report le cas échéant, afin que ce projet soit porté par une plus grande partie du Conseil comme le propose Alain Corthay, voire qu'un groupe pluridisciplinaire soit le moteur de ce projet et s'attelle à sa mise sur pied.

Jacques Petitpierre précise que la commission ICV est évidemment ouverte à une collaboration avec d'autres commissions ; elle ne se positionne qu'en déclencheur pour cette proposition, car elle pense qu'il faut continuer à communiquer sur le projet du Centre du village. Les autres projets intégrés dans l'exposition ressemblent au nôtre sur certains points et permettraient de le positionner avec ses différences et sa complémentarité. Par contre, le délai est effectivement peut-être trop court, la demande de renseignements n'ayant pas encore abouti à une décision concrète.

Le Maire rajoute que l'IMSP est là aussi en soutien pour aider à la mise sur pied d'une exposition cohérente. L'expo permettrait aussi de bien montrer le projet avant de déposer la demande définitive d'autorisation de construire et avant le vote du crédit correspondant.

Pour conclure cette discussion, il est décidé de reporter cette exposition en automne et de constituer un groupe de travail formé par plusieurs membres du Conseil faisant partie des commissions ICV, PEEJ et SAD, dont Karen Sinclair, Florio Togni, Myrna Lachenal, Yannick Dupraz qui ont souhaité y participer. **Le Maire** propose une première séance avec les personnes concernées le 11 mars 2008 à 18h30.

b) **Marais**

Yannick Dupraz signale qu'il a assisté à une séance sur les marais et demande si nous avons fait attention à l'impact de l'éclairage sur la faune. **Le Maire** répond que tout a été fait dans les règles de l'art, en collaboration avec Pro Natura, WWF et autres, ainsi qu'avec les différents services cantonaux concernés ; ce sont des contraintes techniques précises qui sont obligatoires dans tout dépôt d'autorisation de construire.

c) **Chiens en liberté**

Yannick Dupraz continue en exposant la problématique des chiens errants à Meinier et dans les communes voisines. Ceux-ci posent des problèmes dans la zone des marais, ainsi qu'à son propre compost et aux moutons.

Etienne Murisier précise qu'une information est parue dans un récent *Meinier infos*. Par ailleurs, la nouvelle association sur les chiens qui vient d'être créée pourra peut-être aider à canaliser le problème. D'autre part, une discussion a également eu lieu avec l'association des propriétaires de chevaux pour la création de chemins équestres pour trouver une solution ; contact va être pris notamment avec les propriétaires de manèges.

Yannick Dupraz propose de mettre à disposition un de ses terrains pour les chiens en liberté, à condition qu'ils soient tenus en laisse sur le reste de la commune, conformément aux règles en vigueur. **Le Maire** trouve la proposition excellente ; le canton recense d'ailleurs ce genre d'espaces. Il prie Yannick Dupraz d'indiquer les coordonnées exactes de la parcelle en question à la Mairie afin de transmettre l'information au département ad hoc.

d) **Giratoire**

Pierre Pricat demande de réactiver auprès du canton la création du giratoire se trouvant entre l'Avenir et la route de Compois, d'en profiter pour demander aux SIG d'enterrer les poteaux électriques et de réaliser une piste cyclable sur ce tronçon dangereux. **Etienne Murisier** répond que la discussion est en cours et qu'il va profiter d'en parler la semaine qui suit, un rendez-vous étant prévu en Mairie avec le responsable des routes cantonales. A priori, il semble que le retard soit dû aux contacts en cours avec les propriétaires impliqués.

e) **Courriers diffamatoires**

Concernant les lettres qui parviennent à certains habitants de Meinier, provenant soi-disant de Blanche Corthay, **Pierre Pricat** aimerait avoir quelques précisions, si l'Exécutif en a.

En résumé, **Alain Corthay** répond que sa tante reçoit elle-même régulièrement et depuis longtemps des lettres anonymes. De très nombreuses personnes de son entourage et de son voisinage en reçoit également depuis quelques semaines, en faisant croire qu'elle est l'expéditrice de cette correspondance virulente et diffamatoire, alors que ce n'est évidemment pas le cas. Marie-Rose Charvoz, dans le cadre de son mandat de visiteuse sociale, a pris les choses en main pour aider Mme Corthay à gérer cette affaire, tant du point de vue personnel que judiciaire.

f) **Repas des aînés**

Alain Corthay remercie vivement les conseillers présents pour leur participation exemplaire qui a permis de faire de cette fête une réussite. De nombreux courriers de remerciements nous sont d'ailleurs parvenus des aînés présents à cet après-midi festif.

g) **Cimetière**

Une délibération va être votée prochainement pour le règlement correspondant, signale **Etienne Murisier**.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 3 avril 2008 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....
Julia Collis

.....
Corinne Ménétreay

Annexe : délibération votée



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 21 février 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 01/2008

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'équipement d'un passage piétons en signalisation lumineuse permettant la traversée de la route cantonale (RC) de Compois à hauteur du hameau d'Essert, et aménagement d'un trottoir entre le chemin de Rouelbeau et le chemin des Pralys

Vu les intentions des autorités communales, en conformité avec le Plan directeur communal de Meinier, de trouver une solution à la charge de trafic en constante augmentation sur la route de Compois et à la difficulté des usagers pour la traverser, piétons et cyclistes en particulier, et par conséquent la nécessité de la sécuriser,

vu par ailleurs l'utilité de cette traversée pour faciliter l'accès aux utilisateurs du nouveau Centre sportif de Meinier en cours de construction dans cette zone,

vu que le Plan directeur susmentionné prévoyait 5 traversées sur la route en question et que les négociations menées avec le Département cantonal ont abouti à la prise en charge par l'Etat de Genève des traversées, excepté les coûts de génie civil de la cinquième - dont il est question ici - qui sont à charge de la Commune,

vu le plan n° 341-12 établi le 11 septembre 2007 par Trafitec, ingénieurs conseils à Onex,

vu le devis estimatif général établi le 18 janvier 2008 par Francis Lachenal, ingénieur civil à Carouge,

vu l'aboutissement des négociations entre la commune et les copropriétaires concernés par cet aménagement, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 12 VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 210'000.- pour l'équipement d'un passage piétons en signalisation lumineuse permettant la traversée de la route cantonale (RC) de Compois à hauteur du hameau d'Essert et pour l'aménagement d'un trottoir entre le chemin de Rouelbeau et le chemin des Pralys ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 62.331.10, dès l'année suivant la fin des travaux ;
4. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Meinier des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique ;
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 210'000.- ;
6. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **31 mars 2008**.

Meinier, le 29 février 2008